

Nom de la compétition : SPORT BOAT REGATTA

Grade : 5c

Challenge d'hiver 1

date de l'épreuve: 7 et 8 mars 2026

Lieu : Rade d'Hyères

Jauge : Monotype SB20

Autorités organisatrices : IYCH

1. REGLES

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. Les règlements fédéraux,
- 1.4. La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- 1.5. Heures légales du coucher du soleil : 7 et 8 mars 2026: 18:33
- 1.6. Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de **l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.**

2. CODE DE CONDUITE / PUBLICITE

- 2.1. [DP] [NP] Les concurrents doivent respecter les emplacements attribués par la capitainerie du port d'Hyères.
- 2.2. Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement ou placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

3. COMMUNICATION AVEC LES CONCURRENTS

- Emplacement du tableau officiel d'informations : Sur les vitres du secrétariat du IYCH et sur le site internet: www.iych.fr.
- 3.4. Les informations concernant la régate seront également disponibles sur le groupe Whatsapp « Challenge d'hiver 1 2026 ». Pour accéder au groupe il suffit de scanner le QR code ci-dessous. Ce groupe sera utilisé pour les 3 régates du challenge.
 - 3.5. Sur l'eau le comité de course veillera et communiquera avec les concurrents sur le **Canal 77**.



4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1. Emplacement du mât de pavillons : Sur la base nautique.
- 4.2. Délai entre l'amené de l'Aperçu et le signal d'avertissement : 45 min.

5. PROGRAMME

Confirmation d'inscription :

Vendredi 6 mars 2026 de 15h-18h .

Samedi 7 mars 2026 avant 10h00.

Un bateau qui n'aurait pas élargé avant 12 h00 le samedi 7 mars pourra ne pas être admis à participer.

Samedi 7 mars 2026:

Briefing Skippers 12h00.

Mise à disposition du comité de course : 13h30

Après les courses apéritif de bienvenue (Préau ou salle Mistral de la Base Nautique) .

Dimanche 8 mars 2026:

Petit déjeuner :	9h00
Briefing Skippers :	9h30
1 ^{er} Signal d'avertissement:	11h00
Proclamation des résultats :	17h00 (Préau ou salle Mistral de la Base Nautique).

5.1 Heure limite du dernier signal d'avertissement le dimanche 8 mars 2026: 15 h 30

6. PAVILLONS DE CLASSE

Définition : Pavillon Blanc.

7. ZONE DE COURSE

Dans la rade d'Hyères (Voir annexe zone de course).

8. LES PARCOURS

8.1 Description des parcours : Les parcours sont de type construits. Les parcours sont décrits en annexe « parcours ».

8.2 Signaux de parcours :

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

9. MARQUES

9.1 Marques de parcours: Bouée cylindrique jaune.

9.2 Marque de changement de parcours : Bouée Pyramide jaune.

9.3 Marque de départ : Bouée cylindrique jaune.

9.4 Marque d'arrivée : Idem ligne de départ.

11. LE DEPART

11.1 Alignement de la ligne de départ : Entre le mat du bateau comité arborant un pavillon orange et le coté parcours de la marque de départ précisé en 9.3.

11.2 Une bouée pourra être amarrée à l'arrière du bateau comité, dans ce cas elle sera considérée comme faisant partie intégrale de la marque de départ (RCV 18.1(a) et 31.

11.3 Délai pour prendre le départ après le signal de départ : 4 min.

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

12.1 Parcours construit

Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur une nouvelle marque est repositionnée, elle sera remplacée par la marque d'origine.

12.3 Réduire le parcours (Pavillon S)

Le comité de course peut réduire le parcours après le départ en application de la RCV 32.1 ou en fonction des impératifs de l'autorité organisatrice.

13. L'ARRIVEE

Parcours construit : La ligne d'arrivée sera entre le mat du bateau comité arborant le pavillon bleu et le coté parcours de la marque d'arrivée définie en 9.4

14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE

15.1 Temps limites et temps cible pour parcours construit :

Temps cible	Temps limite pour finir pour le premier	Temps limite après l'arrivée du 1 ^{er}
45mn	1h00	15 mn

15.2 Temps cible précisé ci-dessus. Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie la règle 62.1.

15.3 Les bateaux ne finissant pas dans le temps imparti après l'arrivée du premier seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2).

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Temps limite de réclamation après l'arrivée du dernier bateau de la dernière course du jour : 60 mn.
- 16.2 Emplacement du local du jury : Dans les locaux du IYCH.
- 16.3 Les formulaires de réclamation seront disponibles au local du IYCH.
- 16.4 Un avis sera affiché aussitôt après le temps limite du dépôt des réclamations pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions débiteront dès l'avis affiché.
- 16.5 l'annexe T1 des RCV est applicable.

17. CLASSEMENT

- 17.1 Nombre de courses pour valider l'épreuve : **1**
- 17.2 Nombre de courses prévues par jour : **3**
- 17.3 Le système de classement est le système de points à minima (annexe A des règles de course à la voile -RCV)
- 17.4 courses retirées.
 - a) Quand moins de *quatre* courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
 - b) Quand quatre courses et plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

18. REGLES DE SECURITE

Utilisation du but dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker .

Avant le départ, les concurrents devront passer à l'arrière du bateau comité afin de permettre un pointage visuel et par radio des participants.

Abandon : Tout concurrent qui abandonne doit le signaler obligatoirement au bateau du comité de course par VHF sur le canal 77.

21. CONTROLE DE JAUGE ET EQUIPEMENTS

- 21.1 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 75mn avant son signal d'avertissement

22. BATEAUX OFFICIELS

Identification des bateaux officiels : Pavillon de club.

28. PRIX

Les trois premiers seront récompensés.

29. DECHARGE DE RESPONSABILITE-DECISION DE PARTICIPER

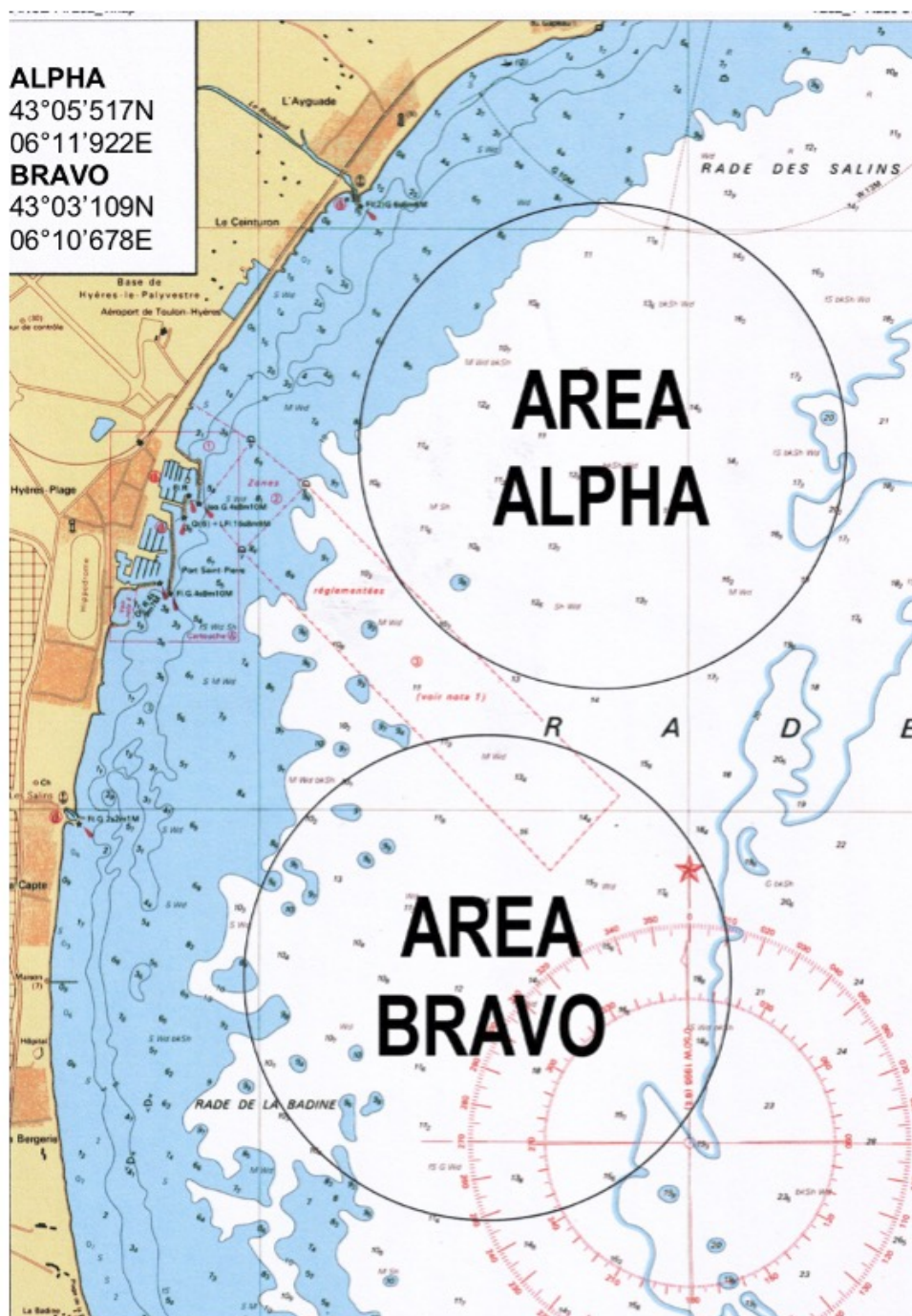
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

ARBITRES DESIGNES :

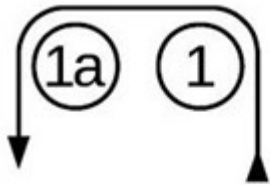
Nom du président du comité de course : André HOLUBOWICZ

Nom du président du jury : Abel BELLAGUET

ANNEXE ZONES DE COURSE

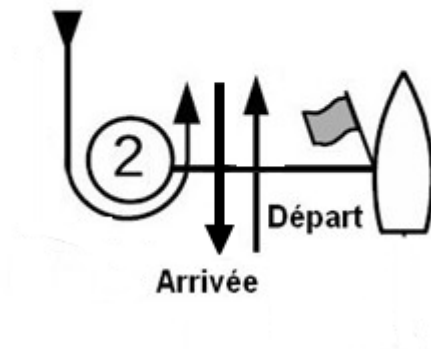


PARCOURS CONSTRUIT



Ordre de passage

Départ
Contourner Marque **1**
Contourner marque **1a**
Contourner Marque **2**
Contourner marque **1**
Contourner marque **1a**
Arrivée
(Toutes les marques de parcours
Doivent être laissées à bâbord)



Bouée 1 et 1a : Cylindrique jaune
Bouée 2 et de départ : Cylindrique jaune